

Le décrochage scolaire dans l'enseignement secondaire spécialisé.

1. Le contexte.

Aujourd'hui, tous les enfants sont soumis à l'obligation scolaire, que ce soit dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé. Il existe néanmoins une possibilité de déroger à l'inscription scolaire mais celle-ci est limitée.

En tant qu'Association défendant les droit des personnes handicapées, nous constatons qu'un certains nombres d'enfants handicapés dirigés vers l'enseignement secondaire spécialisé se retrouvent dans une situation d'échec voire de décrochage scolaire.

Ce phénomène est très difficile à vivre par l'adolescent mais aussi pour son entourage. En effet, tout échec, chez qui que ce soit, et de quelque type qu'il soit, implique une atteinte de l'image de soi. L'adolescent va devoir effectuer un certain travail psychologique, il doit intérioriser l'échec et la différence de statut par rapport aux autres et la gérer. L'échec scolaire affecte donc la personne dans sa totalité, aussi bien au niveau psychique que social.

Il est à noter que certains de ces enfants ont mal vécu la réorientation vers l'enseignement spécialisé, considérant cette démarche comme un échec.

Les parents de jeunes adolescents qui nous interpellent nous font état de leur désarroi face à cette situation. Ils sont très inquiets quant à l'avenir (professionnel,...) de leur enfant. Nous constatons dans un premier temps que les parents ont besoin d'expliquer la situation qu'ils vivent au quotidien : la souffrance que vit leur enfant, les problèmes de communication que la situation engendre.

Il est donc très important, dans un premier temps, de les écouter, de les comprendre, et des les rassurer.



2. Le développement.

- Constat du Conseil National Supérieur de l'enseignement spécialisé.

Le CNSES pose dans son avis 128 le constat suivant :

✓ dans l'enseignement spécialisé fondamental : peu de décrochage scolaire, un peu plus dans le type III (troubles caractériels) compte tenu de la difficulté des parents à maintenir un cadre éducatif. Les absences dans les autres types d'enseignement sont en général dues à la santé fragile de certains enfants.

✓ dans l'enseignement secondaire spécialisé : la problématique serait plus importante au niveau de la tranche d'âge 15/18 ans et surtout la forme 3 (accès au travail dans un milieu de travail dit normal). Au niveau de la répartition par type d'enseignement, la tendance indique peu de décrochages en type II (déficience mentale modérée à sévère) et IV (déficience physique) car les parents sont souvent très présents et investis dans la scolarité de leur enfant ; les absences sont surtout d'ordre médical.

En type I (retard mental léger), le décrochage est moins important et motivé par l'influence des camarades. L'essentiel des absences est constaté pour le type III.

- Définition du décrochage scolaire :

Décrochage : « situation d'un élève dont le cumul des absences aboutit à la perte du lien scolaire. Est considéré également comme élève en décrochage celui qui est physiquement présent à l'école mais ne manifeste plus aucun intérêt pour un projet scolaire »

Selon Delcourt : « processus progressif de désintérêt de l'école, fruit d'une accumulation de facteurs internes et externes au système scolaire » .

Cette seconde définition est pertinente car elle démontre que le décrochage est un processus lent et qu'il est influencé par toute une série de facteurs internes mais aussi externes à l'école comme par exemple le parcours scolaire, l'organisation de l'école, les événements scolaires, la personnalité du jeune, ses émotions, le fonctionnement familial....

Si l'on se réfère à la définition susmentionnée, le décrochage scolaire semble être la conséquence de la détérioration du lien entre le jeune, l'école et la société.



Lorsque l'on analyse les causes du décrochage scolaire, on constate que celui-ci ne se fait pas d'un coup, il y a généralement des signes qui se manifestent avant la rupture, comme par exemple les absences répétées, les difficultés scolaires, certains comportements : tristesse, pas d'intérêt pour les cours... Il est donc très important d'être attentif au comportement (verbal et non verbal du jeune).

En effet, lorsque nous discutons avec les parents, nous constatons que le jeune a émis une série de signaux qui n'ont pas été pris en compte ou n'ont tout simplement pas été compris par l'entourage.

En tant qu'Association défendant les droits des personnes handicapées, nous estimons qu'il est essentiel de maintenir voire réinstaurer un dialogue, un climat de confiance entre le jeune et son entourage. Il est nécessaire d'utiliser un langage adapté, posé, non agressif.

Il est important que l'école (direction, équipe éducative) soit attentive et puisse repérer rapidement les signes de ce décrochage scolaire car la rapidité de l'intervention renforce l'efficacité.

✓ Quelles sont les causes de l'absentéisme ?

Les raisons de ne pas se rendre à l'école sont multiples et interactives. L'absentéisme peut conduire au décrochage scolaire mettant ainsi en évidence le caractère progressif de la détérioration du lien entre le jeune, l'école et la société.

✓ Pourquoi y a-t-il « absentéisme et décrochage scolaire » ?

Il existe trois types de décrochage scolaire à savoir :

1. l'élève qui ne fréquente plus l'école du tout,
2. l'élève inscrit qui fréquente l'école de manière irrégulière,
3. l'élève régulièrement présent mais en total désintérêt.

Les raisons avancées le plus souvent pour justifier les absences sont : les difficultés rencontrées au niveau du transport ou longueur de ceux-ci, la négligence parentale (difficulté de se lever), les valeurs des parents (aucun exemple de travail autour de l'enfant, difficulté de trouver une école qui organise le type d'enseignement répondant à ses besoins compte tenu des aléas géographiques et de l'offre d'enseignement, la santé fragile de l'enfant, la surprotection des parents, le manque de liens affectifs avec les élèves de la classe, les difficultés à retrouver rapidement une école après une exclusion scolaire, l'absence de modèle parental...



En tant qu'Association, il nous arrive de jouer un rôle de médiation entre le jeune et ses parents. Cette démarche permet dans un premier temps de réunir les personnes concernées et de verbaliser le problème afin de mettre en place des solutions, de relayer vers des structures plus spécifiques permettant un accompagnement de plus longue durée (psychologues, CPMS...).

Les causes de l'absentéisme s'articulent autour de trois pôles : l'école, l'élève et la famille.

1. Les causes attribuées à l'élève: santé, compétences, motivation, comportements, difficultés d'acceptation de l'enseignement spécialisé, faible estime de soi, difficultés relationnelles avec les autres enfants et/ou les adultes, ...

2. Les causes attribuées à la famille: incompatibilité entre les valeurs familiales et scolaires, rejet de l'enseignement spécialisé, non reconnaissance des enseignants, hyperprotection, défaillances au niveau de la transmission des règles sociales, absentéisme d'imitation : parents ne se lèvent pas, « enfant soutien » de parents dépressifs....

3. Les causes attribuées à l'école : longs déplacements entre le domicile et l'école spécialisée, ré/orientations inappropriées, critères d'évaluation des absences et de leurs justifications, exclusion, dysfonctionnement interne comme par exemple attitudes inadéquates de certains enseignants, absentéisme d'enseignants...

Nous constatons d'une part que lorsque les parents sont investis dans le parcours scolaire de leur enfant, il n'y a pas beaucoup d'absentéisme sauf pour des raisons médicales; à l'inverse, il y a des parents absents, non investis et appartenant à des catégories socialement défavorisées. Il semble que l'échec scolaire toucherait plus les adolescents appartenant à un milieu défavorisé. En effet, un enfant issu d'un milieu défavorisé n'a pas les mêmes acquisitions sur le plan cognitif et verbal. Les enfants issus de milieux proches de ceux des enseignants, et proches des valeurs et systèmes de communication proposés par l'école auront plus de facilités au niveau des échanges verbaux. Il existerait donc une liaison étroite entre les pratiques culturelles familiales et la scolarité des enfants qui en sont issus.



3. Conclusions.

✓ Comment peut-on remédier au décrochage scolaire?

Il est important de réagir dès les premiers signes d'absentéisme non justifié. L'école est donc la première structure qui sera avertie des absences de l'élève. Il serait donc nécessaire qu'une personne attachée à l'école ou un travailleur social d'un centre psycho médico social puisse rencontrer la famille afin d'identifier le problème et envisager avec celle-ci des pistes de solutions. Il est primordial d'être à l'écoute à la fois des parents mais aussi du jeune en décrochage.

Le Conseil Supérieur de l'enseignement propose pour les écoles d'enseignement spécialisé de confier la gestion de l'absentéisme et du décrochage scolaire à une seule personne au sein de l'établissement scolaire. Nous ne pouvons que renforcer cette idée car le fait de donner cette tâche bien spécifique à une seule personne permettra à celle-ci d'être vigilante et en alerte à la moindre absence. Cette même personne pourra de la même manière réclamer les justificatifs et en cas de répétitions prévenir le professionnel qui fera le lien entre l'élève/la famille et l'école et pourra intervenir si nécessaire.

En tant qu'Association représentant les personnes handicapées ainsi que leur famille, il nous semble primordial de mettre l'accent sur la prévention. Et cette démarche en est une.

Autres points avancés par le Conseil est le fait que l'équipe éducative doit être soutenue et trouver un lieu d'écoute dans des situations de crises difficiles à gérer.

Il est effectivement très important que l'équipe éducative soit formée au maximum et qu'elle puisse analyser après la gestion de la crise les points positifs et négatifs permettant ultérieurement de mieux réagir. En effet, une crise mal gérée peut être dommageable pour l'élève tant sur le plan psychologique que sur le plan comportemental.



Quelques pistes de solutions pour l'élève, la famille et l'école.

1. Pour l'élève en difficulté :

- Importance d'être à son écoute,
- Veiller à ce que le projet du jeune soit crédible c'est-à-dire qu'il y ai une adéquation entre ses attentes, ses capacités et son orientation. Rien n'est plus démotivant et décevant que d'avoir un projet et de ne pas pouvoir y arriver car à la base il y a eu une erreur d'orientation.
- Donner un sens aux apprentissages en misant sur des situations concrètes car cela permet à l'élève de mieux comprendre et d'être proche de son vécu, de la réalité.
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des règles instaurées au sein de l'école et lutter contre le sentiment d'impunité en appliquant des sanctions cohérentes.
- Veiller à ce que la durée du transport scolaire soit moins longue et que ceux-ci soit sécurisants car il est un fait que certains circuits découragent la présence régulière à l'école.

2. Pour la famille :

- Etre à l'écoute des parents et de l'adolescent,
- Mettre en place une sorte de contrat avec des règles à respecter et ce afin que les parents deviennent acteur,
- Réinstaurer le dialogue entre le jeune et son entourage si cela est possible. Dans la négative, faire appel à des professionnels,
- Mettre des outils en place pour que les parents soient impliqués dans le dialogue école/enfant.

3. Pour l'école :

Il est important d'avoir une équipe éducative formée et qui puisse :

- être à l'écoute des élèves en difficultés,
- éviter une orientation tardive vers l'enseignement spécialisé car parfois cela rend des situations d'élèves très complexes et par conséquent plus difficiles à gérer,
- détecter les signes avant coureurs (difficultés scolaire, retard, cours manqués...) de l'absentéisme,
- désamorcer des conflits pouvant engendrer un certains malaises et repli sur soi mais aussi de la violence,
- aider les élèves exprimer leur mal être et les recadrer si nécessaire.



Il est également important que le climat à l'école soit serein. Que les élèves s'y sentent bien, qu'ils soient en sécurité. Il est nécessaire que les élèves puissent être encadrés en cas de problème.
Il est important également d'effectuer un travail avec la famille.

4. Sources.

- Avis 128 du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé.
- L'échec scolaire en Communauté française de Belgique
- Avis n°3/0703 Proposition de la commission sur l'enseignement spécial du conseil supérieur de guidance.
- Vivre Ensemble Education, décembre 2007 « l'enseignement spécialisé : un passeport contre l'exclusion ?
- Les réactions psychiques à l'échec scolaire.

Date : le 9 octobre 2010.
Chargée de l'analyse : Isabelle DOHET
Experte en législation
Responsable de l'ASPH : Gisèle MARLIERE
Secrétaire Générale de l'ASPH

